Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024– 02 - 12

Séance du 20 février 2024
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Conseillers Municipaux : Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur le Maire), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), PEYRARD Christian (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE),

Etait absente excusée :
Conseillère Municipale : Madame Amandine CIDALE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

DEMARCHE « PORTS PROPRES EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR »

DEMANDE DE FINANCEMENT

AUPRES DE LA REGION SUD

Rapporteur : Monsieur Jacques LEPACHELET

La certification européenne « Ports propres » est depuis 2011 le signe d'excellence environnementale en matière de gestion environnementale des ports de plaisance

Elle traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de port de plaisance de prendre des engagements concrets pour lutter en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une démarche volontaire dans laquelle la commune s'est inscrite en décembre 2019.

Pour rappel, la démarche Ports Propres comporte 5 étapes :

1/ Etude diagnostic environnemental

2/ Moyens de lutte contre les pollutions chroniques,

3/ Mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, économie d'eau et économie d'énergie,

4/ Formation du personnel portuaire,

5/ Sensibilisation des usagers du port

Elles sont préalables à l'obtention de la certification. Elles permettent de mettre en place une gestion adaptée à partir de méthodes et d'outils répondant aux enjeux environnementaux.
La démarche offre aux gestionnaires de ports de plaisance des solutions pour maîtriser les pollutions chroniques, accidentelles et les déchets toxiques issus de l'activité du port, en accord avec les réglementations en vigueur.

Un volet est aussi dédié aux économies d'eau et d'énergie.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de la démarche Ports Propres se poursuit au travers de l'étape 3 par l'acquisition de matériel antipollution qui équiperont les trois bassins portuaires de la commune, (Barrages antipollution, boudins absorbants, feuilles absorbantes et coffres de stockage).

Ce matériel, permet notamment :

- D'équiper en matériels les trois bassins pour intervenir rapidement en cas de pollution ;
- De fermer les passes des ports en cas de pollution intérieure ou extérieure ;
- D'entourer la plus grosse unité du port en cas de pollution d'un navire ;
- De récupérer la pollution par différents matériels absorbants adaptés et de l'évacuer ces derniers dans une filière agréée pour les déchets dangereux.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de présenter un plan de financement prévisionnel, et de demander une aide financière auprès de la Région Sud.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (20%)	7 000,00 €
Autofinancement (80%)	28 000,00 €
Total HT	**35 000,00 €**
T.V.A 20 %	7 000,00 €
Total TTC	42 000,00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière correspondante auprès de la Région Sud afin de faire l'acquisition de matériels antipollution dans le cadre de la démarche « Ports propres ».

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de solliciter l'aide financière correspondante afin d'acquérir les matériels antipollution nécessaire pour les trois bassins portuaires de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière correspondante.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signé électroniquement par
Philippe BARTHELEMY

Le 22 février 2024

Philippe BARTHELEMY

Le Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par
Yannick GUEGUEN

Le 22 février 2024

Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20240220-DEL20240212-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024